

Titan Cement International SA

Admission à la cote de nouvelles actions par apport de patrimoine

Titan Cement International SA (« TCI ») annonce qu'à compter du 28.08.2019, ses nouvelles actions ordinaires, dont le nombre s'élève à 3 779 241 (les « Nouvelles Actions »), seront admises aux négociations sur Euronext Bruxelles, sur la Bourse d'Athènes et Euronext Paris. Les Nouvelles Actions résultent de l'augmentation du capital social de TCI par apport en nature du même nombre d'actions ordinaires et actions préférentielles émises par la TITAN Cement S.A. (les « Actions TITAN ») que TCI a acquises en exerçant le droit de rachat, conformément à l'article 27 de la L. 3461/2006, selon un rapport d'échange d'une Nouvelle Action pour une Action TITAN.

Suite à l'augmentation précitée, le capital social de TCI s'élève à 1 159 347 807,86 euros et est divisé en 82 447 868 actions ordinaires.

Lors de la réunion du 26.08.2019, la Commission des admissions et opérations de marché de la Bourse d'Athènes a approuvé l'admission à la cote des Nouvelles Actions, pour négociation sur la Bourse d'Athènes.

Pour plus d'informations, les actionnaires de TCI peuvent contacter, aux jours et heures ouvrables, le département de service aux actionnaires de la société, au numéro de téléphone +30 210 25 91 257, Mme Nitsa Kalesi, Chargée du Service aux Actionnaires.

27/08/2019